



**Fédération des associations et centres
Lesbiens, Gays, Bi et Trans en France**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 27 juin 2017

PMA, GPA, ovocytes, Comité d'éthique

Avis du Comité Consultatif Nationale d'Éthique :
***Sinon le courage politique, rien ne bloque
l'ouverture de la PMA !***

FÉDÉRATION LGBT - Fédération des associations et Centres Lesbiens, Gays, Bi et Trans en France

22, rue du Maine, 49100 Angers - www.federation-lgbt.org - contact@federation-lgbt.org

Association loi 1901, créée le 13 juillet 2003, déclarée le 5 novembre 2003 en préfecture du Nord, n° W595003560,
insertion au Journal officiel le 22 novembre 2003, transférée le 5 mars 2010 en préfecture de Maine-et-Loire.

Siret n° 479 705 501 00027. **FÉDÉRATION LGBT®** marque déposée, tous droits réservés

Avis du Comité Consultatif Nationale d'Éthique :

Sinon le courage politique, rien ne bloque l'ouverture de la PMA !

Le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) vient de rendre son avis sur la Procréation Médicalement Assistée (PMA) et de la gestation Pour Autrui (GPA). **Il est favorable à l'ouverture de la PMA aux femmes en couple avec une autre femme et aux femmes célibataires. Il est en revanche opposé à la légalisation de la GPA.**

Attendu depuis deux ans par les associations, cet avis avait servi de prétexte pendant le quinquennat Hollande pour repousser *sine die* sa décision sur ces deux sujets. Le candidat Macron avait lui aussi déclaré attendre cet avis avant d'entreprendre une modification de la législation, tout en se déclarant favorable à l'ouverture de la PMA.

Rappelons que seules les personnes disposant de moyens financiers suffisants peuvent actuellement avoir recours à la PMA dans les pays proches (Belgique, Pays-Bas, Espagne) l'autorisant. Au delà des dépenses importantes à leur seule charge, ces personnes s'exposent aussi à de plus grands risques médicaux du fait d'un suivi compliqué, à cheval sur deux pays, au stress et à la fatigue. La PMA est pourtant autorisée et remboursée en France pour les couples de sexe différent.

L'interdire aux couples de femmes était une discrimination lesbophobe. L'interdire aux célibataires une insulte aux nombreuses mères seules élevant leurs enfants.

La Fédération LGBT regrette en revanche la frilosité du CCNE sur la congélation d'ovocytes et la GPA. Depuis des années, des parents français ayant recours à la GPA dans d'autres pays, il nous semble urgent de légiférer pour l'autoriser sur le territoire français en garantissant ainsi des conditions sanitaires, médicales, économiques et surtout éthiques décentes. La transcription des actes de naissance des enfants nés de GPA à l'étranger continue de poser des difficultés considérables, créant des enfants apatrides ou étrangers alors qu'ils sont de parents français !

L'égalité des droits doit aussi s'inscrire dans le champ de la procréation, elle bénéficiera autant aux parents qu'aux enfants.

L'opinion publique étant massivement favorable à l'ouverture de la PMA, la Fédération LGBT attend maintenant la mise en œuvre rapide d'un processus législatif accordant enfin l'égalité des droits en matière de PMA. **Le Président Macron doit tenir son engagement ! Vite.**

*Avis du Comité Consultatif Nationale d'Éthique :
Sinon le courage politique, rien ne bloque l'ouverture de la PMA !*

Pour la Fédération LGBT

- **Antonin Le Mée**, porte-parole

+33 6 88 76 82 01

- **Stéphanie Nicot**, présidente

+33 6 14 69 63 51

- contact@federation-lgbt.org